

Cadeau de
bienvenue pour
votre enfant:
swica.ch/bonjour

NAISSANCE

POUR UN BON DÉPART DANS LA VIE.

Parce que la santé passe avant tout

SWICA

VOTRE ENFANT MÉRITE LE MEILLEUR.

SWICA vous félicite. Une grossesse et une naissance constituent des événements marquants. Pour les parents commence alors une nouvelle étape de vie dans laquelle sécurité et responsabilité prennent tout leur sens. SWICA se tient à vos côtés et place la santé de votre famille au centre de ses priorités.



SWICA VOUS SOUTIENT, VOUS ET VOTRE ENFANT

SWICA prend en charge une partie des frais de cours sur les soins dispensés à un bébé, tels que massage, homéopathie ou thérapie à base de fleurs de Bach. SWICA participe aux frais de vaccination qui dépassent le cadre habituel. SWICA vous offre en outre un bon d'allaitement d'une valeur de 200 francs.

[swica.ch/maternite](https://www.swica.ch/maternite)



BONJOUR BÉBÉ

SWICA vous félicite et souhaite la bienvenue à votre enfant avec un cadeau personnalisé. Il vous suffit de nous indiquer le nom de votre enfant.

[swica.ch/bonjour](https://www.swica.ch/bonjour)



SUIVI MÉDICAL – 24 HEURES SUR 24, 365 JOURS PAR AN

Les médecins et le personnel médical de santé24 répondent à toutes vos questions en matière de prévention, de maladie, d'accident et de maternité. 24 heures sur 24, 365 jours par an, dans le monde entier et en quatre langues. Vous êtes ainsi en de bonnes mains, à tout moment. Cette prestation est gratuite pour les personnes assurées SWICA.

[swica.ch/sante24](https://www.swica.ch/sante24)



DES ÉCONOMIES AU BON ENDROIT

Afin d'alléger le budget du ménage, les enfants bénéficient d'une remise sur les primes standard d'une ou d'un adulte. Cette remise est encore plus importante à partir du troisième enfant. Les parents ont aussi la possibilité d'optimiser leurs primes. SWICA leur permet de réaliser des économies et de profiter de conditions attrayantes, à qualité égale.

[swica.ch/optimiser](https://www.swica.ch/optimiser)

DES PRESTATIONS SUR MESURE POUR LES PARENTS ET L'ENFANT.

ASSURANCE DE BASE

Aucune participation aux coûts n'est due sur les prestations de maternité ou sur les prestations de maladie à partir de la 13^e semaine de grossesse jusqu'à 8 semaines après l'accouchement. Les prestations selon l'assurance obligatoire des soins couvrent les besoins d'assurance de base. Elles englobent:

- › préparation à l'accouchement (150 francs pour un cours de groupe avec une sage-femme ou un homme sage-femme)
- › 7 consultations de contrôle
- › 2 échographies
- › 1 consultation après l'accouchement
- › 3 séances de conseils en allaitement dispensés par une sage-femme ou un homme sage-femme ou une personne spécialement formée
- › En cas de grossesse à risques, le rythme des consultations est fixé sur appréciation clinique.



COMPLETA VA PLUS LOIN

Les assurances complémentaires COMPLETA TOP, COMPLETA FORTE et COMPLETA PRAEVENTA proposent des prestations supplémentaires étendues dans le cadre de la préparation à l'accouchement, de l'accompagnement et du suivi.

COMPLETA TOP/COMPLETA FORTE

- › Indemnité d'allaitement de 200 francs par enfant
- › Médecine complémentaire: SWICA prend en charge au max. 80 francs par heure* dans le cadre de COMPLETA TOP ou 120 francs par heure* dans le cadre de COMPLETA FORTE pour les thérapies chez des médecins et thérapeutes que SWICA reconnaît.
- › Médicaments prescrits par une ou un médecin dans le cadre de l'indication*
- › Bébés-nageurs: 90% des coûts jusqu'à concurrence de 300 francs par an dans le cadre de COMPLETA FORTE

COMPLETA PRAEVENTA

- › Vaccins pour l'enfant, prescrits par une ou un médecin et ne représentant pas une prestation obligatoire: 90% des coûts jusqu'à concurrence de 200 francs par an
- › Bébés-nageurs: 50% des coûts jusqu'à concurrence de 300 francs par an

DÉCOUVREZ UN VASTE ÉVENTAIL DE COURS

SWICA prend en charge 90% des coûts dans le cadre de COMPLETA FORTE et 50% des coûts dans le cadre de COMPLETA PRAEVENTA jusqu'à 500 francs par an pour chacune (au max. 300 francs pour chacune par genre de prévention).

- › Pour les mamans
 - gymnastique prénatale**
 - préparation à l'accouchement**
 - gymnastique postnatale**
- › Pour les mamans et les papas
 - massages pour bébés
 - homéopathie et thérapie à base de fleurs de Bach en auto-application
 - enveloppements et compresses

*franchise et quote-part selon les CGA et les CS

**auprès de monitrices et moniteurs que SWICA reconnaît

UNE SÉCURITÉ ACCRUE POUR VOTRE ENFANT GRÂCE À SWICA.

ASSURANCE DE SOINS DENTAIRES DENTA



- › En fonction de l'option d'assurance choisie, SWICA prend en charge de 500 à 2 000 francs par an pour les traitements dentaires.
- › En fonction de l'option d'assurance choisie, SWICA prend en charge de 1 000 à 4 000 francs par an pour les corrections orthodontiques des personnes assurées jusqu'à l'âge de 25 ans.

ASSURANCE HOSPITALISATION HOSPITA



- › En cas de traitement stationnaire, SWICA prend en charge, au titre de l'assurance hospitalisation HOSPITA et en complément de l'assurance de base, les frais de séjour, de traitement et accessoires.*
- › HOSPITA PLUS permet à votre enfant d'opter pour une assurance hospitalisation demi-privée ou privée, sans examen de santé jusqu'à l'âge de 40 ans.

ASSURANCE-ACCIDENTS INFORTUNA



L'assurance de capitaux protège votre enfant des conséquences financières d'une invalidité suite à un accident. Avec un capital assuré de 10 000 à 300 000 francs, SWICA vous verse, en cas d'invalidité totale, plus d'un million de francs au bénéfice de votre enfant (trois fois et demie la somme du capital assuré). L'assurance complémentaire pour frais de guérison couvre les frais de guérison découlant d'un accident, sans limite* et dans le monde entier.

SERVICE D'ASSISTANCE HOME NANNY



- Le service de garde de votre enfant en cas de maladie ou d'accident:
- › Garde par des spécialistes avec l'expérience et les qualifications requises, en fonction de vos besoins
 - › Home Nanny personnelle disponible en quelques heures
 - › Garde de votre enfant à domicile

*Si aucune convention n'a été signée entre SWICA et un hôpital, le tarif maximum défini par SWICA s'applique. Dans le cadre de l'assurance HOSPITA PRIVÉE MONDE ENTIER, cette disposition n'est valable que pour les traitements effectués en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.